

Image not found or type unknown



Qui doit régler le ramonage d'une cheminée?

Par **SeverineD**, le **12/02/2008** à **09:32**

Bonjour, je suis propriétaire d'un appartement à Paris. Cet appartement contient une cheminée qui n'a pas été utilisée depuis très longtemps et par conséquent pas ramoner non plus. Mes nouveaux locataires l'ont fait ramoner récemment et m'ont envoyé la facture. Est ce obligatoire de faire ramoner une cheminée non utilisée. Et qui doit régler le montant de cette facture?

Merci d'avance.

Séverine